

#### ACCORD

# DE COOPERATION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE LA PECHE ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

ET

LE GOUVERNEMENT DEMOCRATIQUE DE SOMALIE

Dans le cadre de la politique d'amitié et de Coopération qui existe entre les deux Etats et compte tenu de l'importance économique et sociale du secteur de la pêche.

Il a été convenu ce qui suit :-

## ARTICLE 1 /

Compte tenue des longues traditions des pêcheurs djiboutien qui pratiquent la Pêche une certaine période de l'année le long des côtes Nord-Est de la SOMALIE entre LOYADA et ZEILA et compte tenu de l'existence d'Îlots qui leur permettent de s'abriter des vents de mousson, le Gouvernement de la République Démocratique de SOMALIE leur accorde un droit de pêche dans ses eaux territoriales. Le Gouvernement de la République de DJIBOUTI accordera aux pêcheurs somaliens l'accès de leur produit au marché djiboutien et leur accordera des facilités techniques.



#### ARTICLE 2 /

Compte tenu que dans les deux Etats, la pêche est essentiellement de type artisanale les Services Techniques responsables de la pêche dans ces deux pays échangeront régulièrement des informations relatives aux techniques de pêches, à la fabrication d'embarcations en plastique.

#### ARTICLE 3 /

Le Gouvernement de la République de DJIBOUTI et le Gouvernement de la République Démocratique de SOMALIE s'engagent à faciliter l'échange de techniciens de la pêche dans le cadre d'une politique commune de développement de ce secteur.

#### ARTICLE 4 /

Le Présent Protocole d'Accord entrera en vigeur à compter de sa date de signature.

### ARTICLE 5 /

Le présent Accord est valable pour une période de 5 ans renouvelable automatiquement pour des périodes analogues à moins d'une notification écrite de dénonciation ou d'amendement faite par l'une des Parties au moins 3 mois avant l'expiration de chaque période.



- 3 -

Le Présent Accord est rédigé en langues Françaises, Arabes et Somalie. Les trois textes faisant également FOI.

Fait à DJIBOUTI, le 22 JAN 1986

Pour la République Démocratique de SOMALIE

Dr ABDOULLAHI AHMED ADDOW Ministre auprès de la Présidence Chargé des Affaires Politiques et Economiques

Atta a con

Pour la République de DJIBOUTI

MOUMIN BAHDON FARAH Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération